

Assurance-chômage—Loi

teur devraient en toute honnêteté s'interdire d'agir ainsi. Ils ne peuvent réclamer le soutien d'une certaine classe de la société tout en permettant aux autres de s'esquiver et de tout accaparer. Les gouvernements qui se disent partisans de la libre entreprise doivent modifier complètement leur attitude traditionnelle.

Je ne demande pas au gouvernement de copier ou d'imiter les programmes que nous, socialistes, proposons; je ne lui demande même pas d'écouter quand nous en parlons. Je lui demande simplement de s'inspirer de la façon dont les gouvernements favorables à la libre entreprise dans d'autres pays administrent leurs affaires. Nous ne pouvons pas copier exactement ce que font ces gouvernements. Nous devons administrer notre pays en fonction de notre climat, de notre géographie et de notre situation économique. Il n'y a que chez nous et chez nos voisins du sud que le gouvernement s'accroche encore aux solutions et aux idées du XIX^e siècle pour résoudre un problème tout à fait nouveau dans l'histoire économique de l'humanité.

Il faut supprimer l'article 1 du bill et, par conséquent, l'article 14. Il faudrait retirer tout le bill, en fait. Le 23 janvier, le gouvernement devrait nous revenir avec un bill nouveau qui contiendrait certains des amendements que nous avons proposés. Je ne demande rien d'impossible. Avec nos ressources humaines et financières, nous pouvons y arriver. Nous devons les mettre à contribution. Les gens attendent qu'on fasse appel à eux, qu'on les guide, qu'on leur montre les tâches à accomplir. Nous pourrions ainsi réduire de beaucoup les déficits. Cette solution nous permettrait de réduire notre dette mieux que toutes celles qu'ont proposées le gouvernement et l'opposition officielle. Ne tirent-ils aucune leçon de l'histoire de leurs partis et de celle du pays sans parler de celle d'autres pays?

Il me semble, pourtant, que les leçons des années 1890 aux années 1960 auraient dû maintenant convaincre le gouvernement et l'opposition officielle que nous devons modifier radicalement la gestion de notre économie. Le gouvernement ne saurait le faire tout seul, mais il doit en prendre l'initiative. Cette transformation exige du monde des affaires, du mouvement ouvrier, du secteur agricole, des provinces et des municipalités qu'ils fassent sous la direction du gouvernement fédéral un effort magistral dans ce sens, un effort vraiment national. A moins et d'ici que nous soyons disposés à faire des changements, nous continuerons de nous en prendre à ceux qui non seulement ne causent pas l'inflation et les déficits mais qui en sont en outre les premières victimes.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de le faire lorsqu'il ne me restera plus qu'une minute.

A moins et d'ici qu'on fasse les investissements nécessaires, même sachant qu'à court terme nos déficits n'en seront que plus élevés, nous ne parviendrons pas à sortir du pétrin dans lequel nous sommes sur le plan du chômage, et notre économie ne se développera pas à une cadence raisonnable, convenable,

[M. Benjamin.]

même si la situation n'est pas rose, tout compte fait, ailleurs dans le monde. Cela s'impose.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais je dois lui signaler que son temps de parole est expiré.

[Français]

M. Richard Janelle (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais moi aussi apporter ma contribution à cet important bill qui est discuté ce soir. Siégeant depuis peu à la Chambre des communes, j'avais conservé encore quelques-unes de mes illusions; j'avais cru que le parti libéral fédéral serait peut-être lui aussi touché par la main de Dieu. Mais je suis très déçu de constater depuis mon élection à la Chambre qu'on n'apporte que des mesures pour pénaliser les moins bien nantis.

La mesure que nous avons à discuter ce soir va toucher durement plusieurs circonscriptions du Canada dont la mienne. Dans ma région, région qui vit surtout de secteurs mous, de bois et de meubles, le taux de chômage est assez élevé. Je reçois chaque semaine à mon bureau des gens qui viennent se plaindre du régime d'assurance-chômage. Les nouveaux amendements à cette loi rendent encore plus restrictif l'accès aux prestations d'assurance-chômage. Toutefois, et il s'agit toujours du même ministère, cette année on a réduit les crédits affectés aux projets de Canada au travail à \$800,000.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE DOMAINE DE LA MÉDECINE DU COMPORTEMENT

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Le 2 novembre dernier, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) quel progrès on avait réalisé dans le domaine de la médecine du comportement, dada de son prédécesseur. Madame le ministre m'a répondu que le taux d'hospitalisation avait baissé de 8 p. 100 de 1971 à 1975. C'était à une époque où on visait à favoriser la santé. Je tiens à faire savoir que je suis absolument en faveur de la médecine préventive et du maintien de données qui indiquent que nous sommes sur la bonne voie.

L'époque des années 1920, 1940 et 1950 où l'on se préoccupait surtout de prévenir les affections aiguës est révolue. Je répète que pendant la période de 1971 à 1975, on a favorisé la santé. Puisque des statistiques ont été établies à l'époque, j'aimerais savoir dans quels domaines les efforts ont été les plus fructueux et quelles étaient les directives données. J'aimerais également savoir si les mesures prises ont freiné certaines maladies. J'aimerais savoir en quoi consistent ces mesures particulières et quelles sont les statistiques relatives à la baisse de la morbidité de même que celles de la mortalité.